



**STOP aux fermetures répétées du restaurant administratif de Créteil,
sans compensation !!**

Compte tenu des fermetures répétées du restaurant administratif de Créteil depuis l'été 2021, les agents des finances travaillant sur le site de la DDFiP exigent :

- l'attribution exceptionnelle de titres-restaurant ou une compensation financière équivalente à **53 jours ouvrés sans restauration** (ce qui correspond à 75 jours consécutifs de fermeture : 27 jours en juillet/août 2021, 27 jours en avril/mai 2022 et 21 jours actuellement, à actualiser en fonction de la date de réouverture du restaurant non connue à ce jour) à tous les agents qui le souhaitent et qui sont affectés sur le site de la DDFiP.
- dès que le restaurant administratif de la DDFiP est fermé, la possibilité d'accéder à un autre restaurant administratif (ex : restaurant de la maire de Créteil) et/ou la signature d'une convention avec un restaurant.

Créteil le 19/09/2022

NOM et PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

A retourner aux syndicats avant le lundi 26 septembre 2022